



De l'abside... ... à la glacière



BULLETIN MUNICIPAL JUILLET- AOUT- SEPTEMBRE 2023



Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Comme pour les années précédentes, ce bulletin municipal est en grande partie dédiée au budget de la Commune. Toujours avec le souci permanent de transparence, nous vous faisons un point précis des finances, des dépenses ainsi que des investissements à venir pour notre commune. Les résultats financiers satisfaisants nous permettent de faire des choix politiques forts, comme la non imposition du doublement des charges du Sivom, du financement en quasi-totalité du soutien scolaire ou encore la non augmentation des taux d'imposition. Mais pas que, il nous permet de se projeter, avec des travaux importants pour le bien vivre du village et des investissements patrimoniaux qui vont nous permettre d'anticiper les besoins de demain.

Vous trouverez également dans ce bulletin un retour sur les différents événements qui ont animé notre village ainsi que quelques informations très importantes afin d'aborder au mieux cette saison estivale.

En cette période de fin d'année scolaire, je tiens à remercier nos enseignants ainsi que le personnel communal dédié aux écoles, pour leur professionnalisme et leur patience. Un très bel été festif se prépare grâce à nos associations, n'hésitez pas à venir partager ces moments de détente et d'échanges amicaux, ce sera pour nos bénévoles un signe de remerciement fort apprécié. Je terminerai par vous souhaiter à vous un très bel été, de très bonnes vacances pour ceux qui en prennent. Je voudrais remercier très sincèrement les bénévoles du CCFF qui vont patrouiller cet été pendant des journées caniculaires afin d'assurer la surveillance et la prévention contre le feu pour protéger notre belle Clape.

Bonne lecture, Didier Aldebert

Dans ce
numéro:

Sommaire

Couverture :
Le mot du Maire
Quelques photos

Compte
administratif 2022

Budget primitif
2023

Principales
réalisations

Fiscalité

Vie quotidienne



Quelques photos



Magazine trimestriel de la ville de Vinassan 9 rue Jean Jaurès BP1 11110 VINASSAN—Gratuit

Tél Mairie: 04.68.45.29.00 www.vinassan.fr directeur de publication Didier ALDEBERT, Maire.

Responsable de la rédaction: Sylvie BARRAU, adjointe chargée de la communication.

DE TRES BONS RESULTATS POUR L' EXERCICE 2022

Malgré un contexte inflationniste, les résultats du Compte Administratif 2022 sont excellents.

Grâce à ces résultats financiers obtenus, le budget 2023 palliera à la hausse des prix de l'énergie, des biens (carburant, SIVOM...) et permettra d'équilibrer aisément le budget 2023.

2023 est une année importante qui va voir se réaliser de nombreux projets : la place Léon Blum, et les rues adjacentes jusqu'au stade, la réhabilitation de la salle Caraveille, la mise en place de la vidéo surveillance. Nous avons mobilisé toutes les subventions et les partenariats afin que ces investissements se réalisent sans augmentation d'impôts et sans gêner les capacités d'action des générations futures.

La décomposition des résultats comptables :

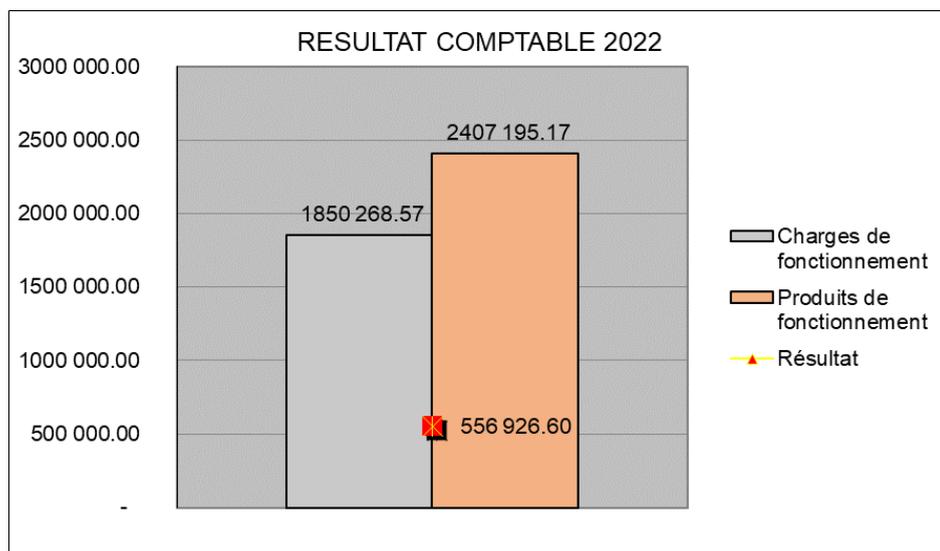
Excédent année 2022 : 556 926.60€

Reprise excédent année 2021 : 588 575.63€

Résultat cumulé 2022 = **1 145 502.23€**



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : La section de Fonctionnement



En 2022, l'excédent est de 556 926.60€.

Il permet à la Commune de financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement.

INDICATEURS FINANCIERS

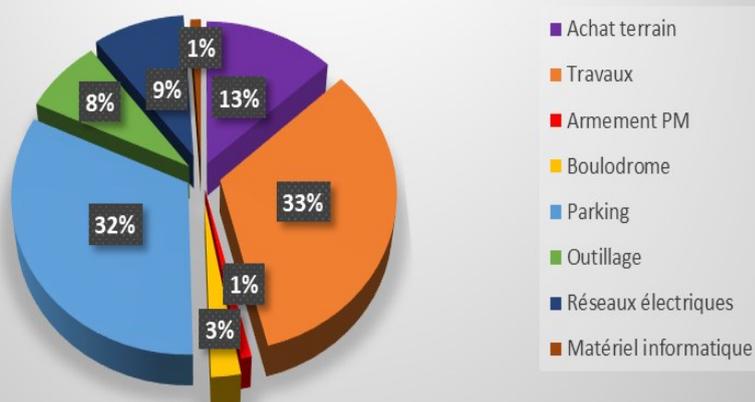
Les repères financiers ci-dessous indiquent une bonne gestion financière. Ce sont les dépenses de fonctionnement regroupées en 5 catégories en montant en € (charges de personnel, charges générales, charges de gestion courante et financières, charges exceptionnelles).

Définition	Montant en € du budget 2022 de la Commune	Montant en € par habitant pour la strate de commune de référence			
		Commune	Département	Région	National
CHARGES GENERALES	459 472.20	169	261	242	252
CHARGES DE PERSONNEL	1 029 154.12	372	447	400	393
CHARGES DE GESTION COURANTE	190 318.90	70	96	95	100
CHARGES FINANCIERES	43 190.83	16	13	18	15
CHARGES EXCEPTIONNELLES	145.52	0	2	4	3
ECRITURES COMPTABLES	127 987.00				
TOTAL DEPENSES	1 850 268,57				

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : La section d'Investissement

Achat terrain	40 261.99 €
Travaux	101 644.20 €
Armement PM	2 767.10 €
Boulodrome	7 695.62 €
Parking	99 602.68 €
Outillage	24 186.61 €
Réseaux électriques	28 304.64 €
Matériel informatique	3 259.42 €
Total	307 722.26 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 PAR PROGRAMMES



LES PRINCIPALES REALISATIONS



Parking Général Leclerc 35 965.92€



Zone de stationnement complexe 99 602.68€



Auvent pétaque 7 695.62€



Matériel informatique 3259.42€



Eclairage public Led 28 304.64€



Aménagement cuisine au complexe 24 198.61€

Jumelage entre les communes de Vinassan et Plumelin (Morbihan)

Afin d'officialiser le jumelage souhaité par les communes de Plumelin et de Vinassan, des élus de notre commune s'étaient rendus dans le Morbihan en mai 2022. Le 18 mai 2023, c'était au tour des élus de Plumelin de venir dans l'Aude afin de concrétiser ce jumelage par la signature d'une charte. Une plaque commémorative marquant le contexte de cet échange fut dévoilée à cette occasion.

Cette matinée de jumelage se termina par un repas préparé et servi par les Joyeux Pétanqueurs au boulodrome. Après une après-midi pétanque ou balade dans la Clape, les associations étaient invitées à venir partager un repas avec les élus de Plumelin au Complexe, la volonté des deux équipes municipales étant de mettre en place une dynamique autour d'échanges culturels, sportifs et associatifs entre les deux communes.

Le séjour des Plumelinois et Plumelinoises se poursuivit par la découverte de notre territoire avec différentes visites : Gruissan, Narbonne, des domaines et caves viticoles, la Maison de la Clape...



Travaux au cœur de ville

Après les travaux sur les réseaux secs et humides évoqués dans le dernier bulletin municipal, les travaux de voirie, de dallage, d'éclairage public et de mobilier urbain sont en cours impasse de la menuiserie, rue des arts et rue St Martin.

La volonté de gêner le moins possible les habitants et usagers a poussé la mairie à faire s'enchaîner au mieux les interventions des entreprises.

Si une interruption est bien prévue courant août, le chantier reprendra début septembre avec la pose du dallage sur la place Léon Blum et les finitions.

Un parking situé en direction du stade sera en parallèle mis à la disposition des usagers, des places réservées seront attribuées aux résidents du centre du village qui en feront la demande.



Participation record samedi 21 avril pour la matinée nettoyage de la Clape !

Élus, membres d'associations, parents et enfants étaient nombreux pour participer à cette action éco citoyenne de nettoyage de la Clape, matinée initiée par la Municipalité depuis plusieurs années.

Bilan: 3 camions municipaux ont été remplis de déchets !

Nettoyer la nature, c'est l'affaire de tous...la respecter c'est l'affaire de chacun.

Un grand merci aux participants!



Salle Léon Caraveilhe



Après avoir été ouverte au public lors de la cérémonie du 8 mai, une réception, à laquelle étaient conviées les entreprises ayant participé à sa rénovation, a eu lieu le 7 juin dans cette salle. A cette occasion Didier Aldebert a fait l'historique de ce lieu cher aux Vinassanais, en présence des filles de Léon Caraveilhe, maire de 1946 à 1980 qui fut à l'initiative de nombreuses avancées pour notre village.

Le maire a ensuite mis un point d'honneur à remercier tous les intervenants ayant œuvré à cette belle rénovation.



BUDGET PRIMITIF 2023 : un budget maîtrisé et ambitieux

Voté lors du Conseil municipal du 12 avril 2023, le budget 2023 s'est construit dans un contexte toujours difficile. Malgré cet environnement incertain, la commune de Vinassan propose un budget réaliste tourné vers l'avenir.

Exercice rigoureux et délicat à réaliser, il correspond à la traduction des orientations politiques définies par l'équipe municipale.



Les chiffres clés du BP 2023

Cadre de vie : Cœur de ville : 1 500 000€



Sécurité : La vidéo protection : 150 000€



Rénovation bâtiments publics : Salle Caraveilhe : 150 000€



ET ENCORE...

Réserve patrimoniale : 140 000€

Local PM : 150 000€

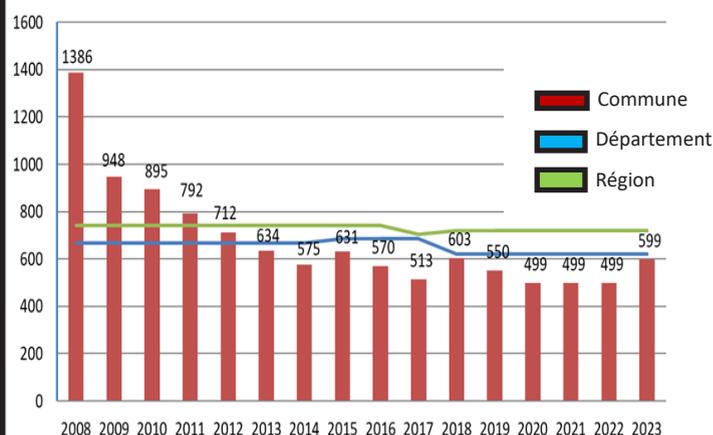
Achat véhicules et matériel : 100 000€

Réseaux électriques : 50 000€

Voirie : 60 000€

Entretien bâtiments : 30 000€

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



En anticipant sur la fin d'emprunt en cours, la commune a su profiter de taux bas en 2022 (0.85%) afin de financer les travaux de cœur de ville. Ainsi, la dette diminuera de manière significative en 2024 pour atteindre un taux d'endettement minimum en 2026/27. Malgré ce remboursement complémentaire, l'endettement de la Commune est bien en dessous des ratios du Département et de la Région.

FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2023

0% d'augmentation du taux d'imposition voté par le conseil municipal !!

L'impôt communal se limite maintenant à la seule taxe foncière. La taxe foncière est due par tout propriétaire ou tout usufruitier d'un logement au 1er janvier de l'année. Elle comprend la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères due par l'occupant mais dont le taux est voté par le Grand Narbonne.

À titre indicatif, les taux 2022 des communes voisines sont les suivants

	FB %	FNB %
VINASSAN	58.59	78.92
FLEURY	62.39%	63.21%
SALLES	61.20%	105.36%
ARMISSAN	56.30%	75.45%
COURSAN	61.69%	95.46%
CUXAC	62.67%	69.08%



NUMEROS UTILES

Centre de secours

18 ou 112

Pompiers Coursan

04 68 33 22 90

Gendarmerie de
Vinassan

04 68 33 50 58

Urgences: 17

Samu social: 115

Régie de l'Eau:

04 68 33 83 27

Grand Narbonne

04 68 58 14 58

Edf dépannage

0810 333 011

Gdf dépannage

0810 433 011

Déchetterie

04 68 45 21 54

Du lundi au samedi

De 9h à 12h et

De 13h30 à 17h30

Numéro national de
prévention du
suicide

3114

ALMA

Centre d'écoute de
maltraitance des
personnes âgées et
adultes handicapés

3977

Distribution sacs
poubelles

Du 16 août au 29 août

Le matin

au technique

De 8h à 13h

Bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi,

vendredi 09 h-11 h

Mercredi 16 h-18 h

Fermeture :

24 juillet au 04 Août

Le saviez vous ?

Opération Tranquillité Vacances 365 jours par an

Pour rappel, c'est durant toute l'année que fonctionne cette mesure qui vous fait bénéficier de la surveillance de votre résidence, en votre absence, quelle que soit la raison et la durée.

Pour en bénéficier, il convient de remplir le formulaire que vous trouverez sur le site www.vinassan.fr, ou de vous procurer ce document à la mairie. Il vous suffit ensuite de le déposer, au minimum 48 heures avant votre départ, à la gendarmerie de votre commune.

VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS, FERMER LES VOILETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

VAGUES DE CHALEUR, QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?

- PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS
- PERSONNES HANDICAPÉES OU MALADES À DOMICILE
- PERSONNES DÉPENDANTES
- FEMMES ENCEINTEES
- ENFANTS

Les recettes du « Bien Vieillir »

Avec l'appui des Espaces Séniors du Département de l'Aude, 4 séances autour de la nutrition sont proposées à nos séniors pour aider à mieux manger tout en conservant le plaisir dans son assiette.

Documentaire, débats et préparation de plats sont au programme !

Les ateliers débiteront le mardi 5 septembre de 10h à 12h au Complexe Socio Culturel.

Atelier gratuit sur inscription en Mairie au 04 68 45 29 00.

Gestes citoyens

L'eau est un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle ! la préserver, la protéger sont deux missions qui nous incombent à tous, chaque jour.

Comment faire pour économiser au quotidien cette ressource indispensable ? voici quelques bonnes pratiques :

- installer des économiseurs d'eau sur vos robinets, afin de réduire la pression, donc le débit ! Vous pourrez ainsi mieux maîtriser la consommation d'eau nécessaire.

- arroser son jardin le soir, avec un arrosoir plutôt qu'au tuyau, en ayant paillé le pied des plantes, permet d'éviter l'évaporation et ainsi alimente mieux les végétaux. Si vous pouvez, installez un récupérateur d'eau de pluie (le Grand Narbonne peut vous y aider : <https://www.legrandnarbonne.com/vivre-au-quotidien/cycle-de-leau/faire-des-economies-deau/>)!

- utiliser au maximum les cycles "éco" de vos lave-linges et lave-vaisselles, et attendre que les charges soient pleines pour mettre en route les machines.

Chaque petit geste compte..... Soyons citoyens !

Et sinon, le savez-vous ? Un seul mégot de cigarette pollue 500 litres d'eau ! Amis fumeurs, soyez vigilants et jetez vos mégots seulement dans les endroits appropriés et prévus pour cela !

La Trottinette électrique, c'est génial quand on applique certaines précautions !

Vous devez être âgé d'au moins 12 ans pour l'utiliser. La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée. Il est interdit de porter des écouteurs pendant la conduite.



Vous devez avoir obligatoirement une assurance trottinette électrique qui comprend à minima une garantie responsabilité civile.

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Durant l'été, veillez à respecter les consignes émises par le PC forêt.



TOUTE L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL SUR :
www.risque-prevention-incendie.fr/aude/

Selon l'arrêté préfectoral relatif au renforcement des mesures de prévention des incendies de forêts sur le massif de la Clape.